

Guide méthodologique

Contexte :

Cette évaluation fait suite à l'enquête réalisée sur le même thème en 2017 auprès des SSIAD des départements de l'Hérault et de la Haute Garonne. Nous notons une forte participation (36 SSIAD soit 374 professionnels) ce qui représente 84% de la population déclarée, essentiellement des aides-soignants.

Parmi les résultats les plus marquant, **70% des prérequis à l'hygiène des mains sont conformes** (manches courtes, 0 bijou). Cependant, les pratiques sont perfectibles sur la technique (friction hydro alcoolique versus lavage simple). Les **indications du port des gants ne sont pas respectées** de façon optimale. De plus, **la protection de la tenue** lors des soins les plus à risque reste **peu observée**.

En mai 2017, ces résultats ont été envoyés à chaque SSIAD et présentés lors d'une Journée de rencontre des structures de Soins de ville. Dans le plan d'actions d'amélioration des pratiques, **une formation** sur les précautions standard pour les SSIAD participant à l'enquête (binôme IDES/AS) **a été réalisée en janvier 2018**.

Forts de ces premiers résultats, un nouvel audit est proposé élargi à l'ensemble des SSIAD de la région. Les SPASAD et Centres de santé peuvent aussi y participer à leur convenance.

Définitions

« Les précautions standard sont un ensemble de mesures visant à réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux entre soignant, soigné et environnement, ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, excréta...).

Les précautions standard constituent un socle de pratiques de base s'intégrant dans toute stratégie de prévention des infections associées aux soins et de maîtrise de la diffusion des bactéries résistantes aux antibiotiques. Elles contribuent à la sécurité des soins (soignant/soigné) lors de la prise en charge d'un patient. »

Actualisation des Précautions standard, SF2H, 2017

Le programme national de prévention des Infections Associées aux Soins (IAS), PROPIAS (PROgramme de Prévention des Infections Associées aux Soins), demande de renforcer l'observance des précautions « standard », pour tout patient/résident, lors de tous les soins et en tout lieu.

Cet audit évalue l'application des précautions standard :

- au niveau de la structure de soins (gestion documentaire, moyens mis à disposition, formation, organisation et évaluation)
- au niveau des professionnels salariés/libéraux, aides-soignants/infirmiers (formation, pratiques et comportements)

Chaque structure, à partir des résultats de son évaluation, pourra élaborer des axes d'amélioration.

Audit Précautions Standard en soins de ville - 2018

Guide méthodologique

Déroulement de l'audit 2018 :

Chaque structure nomme un coordonnateur responsable de l'audit, chargé de son organisation au sein de l'établissement. Il a en charge :

- Le recensement des professionnels concernés par l'évaluation
- La mise à disposition d'un poste informatique pour la saisie des données par les professionnels

L'établissement recevra :

- une fiche « structure », à remplir par le coordonnateur de l'audit. Elle fait office d'inscription à l'audit.

Le nom de la structure doit être écrit avec précision (ex : SSIAD Val Occitanie) et repris identiquement par tous les professionnels au moment de la saisie

- une fiche « professionnel », à remplir par chaque professionnel paramédical intervenant dans la prise en charge des patients.

Les **questionnaires** élaborés par le CPIAS Occitanie sont mis à disposition à partir de l'application Google document, pour une saisie en ligne. Pour cela, une autorisation d'accès à Google doc est nécessaire sans créer un compte Google.

Pour une plus grande exhaustivité, le coordonnateur veillera à une participation la plus large possible. Le cas échéant il pourra procéder lui-même à la saisie en ligne de l'ensemble des fiches.

La saisie sera possible de 3 septembre au 19 octobre 2018.

Les réponses sont anonymes pour l'ensemble des professionnels.

Les professionnels doivent s'appuyer sur leurs connaissances et leurs pratiques au quotidien.

Modalités de recueil des données

- **Fiche structure**

A remplir par le coordonnateur de l'audit

La fiche « structure » est accessible pour une saisie directe en ligne au lien suivant : <https://goo.gl/forms/yPDbtxyqh3o3yK7n1>

- **Fiche Professionnels (AS/IDE), évaluation des pratiques**

A remplir par chaque professionnel paramédical (ou le coordonnateur) intervenant dans la prise en charge des patients : attention 1 fiche par professionnel

La fiche « professionnel » est accessible pour une saisie directe en ligne au lien suivant : <https://goo.gl/forms/ZKctoau7v0Xmeham1>

- **Résultats**

Les résultats sont directement incrémentés dans un fichier accessible uniquement par le CPIAS. Le CPIAS Occitanie a en charge l'analyse des données et la diffusion des résultats à chaque structure participante. Une diffusion des résultats régionaux sera organisée en 2019.

- **Actions d'amélioration**

A partir des résultats, les établissements définiront des axes d'amélioration.

Sur un plan régional des actions de formation, d'information et d'élaboration d'outils d'aide à l'observance pour la prise en charge au domicile seront décidées.